

Réforme du collège : le chamboule-tout

La réforme du collège présentée le 11 mars en Conseil des Ministres n'est pas à la hauteur des enjeux. Sans surprise, **les économies budgétaires restent le moteur principal de la réforme**, même si les communicants, à grand renfort d'enfumage, tentent de masquer les dégâts dans la confusion.

Des heures perdues partout

Les professeurs de langues les premiers vont faire les frais de la réforme. Avec l'intégration dès la 5e d'une LV2 pour tous les élèves, le ministère pensait faire illusion : mais il faut préciser que les heures seront amputées à la LV1, tandis **que classes bilangues et européennes disparaîtront**, et avec elles la possibilité pour les élèves demandeurs d'enseignement complémentaire d'en bénéficier. Un **exode massif vers le privé** est à prévoir, sans parler des centaines de postes perdus.

Des dégâts dans la discipline

Même **appauvrissement généralisé** des disciplines fondamentales, avec 4h hebdomadaires perdues, et **globalisation horaire** ailleurs afin de

contraindre les collègues au travail transversal : la réforme du collège préfère **punir tous les élèves et niveler vers le bas** plutôt que d'admettre que certains enfants ont des difficultés tandis que d'autres profiteraient pleinement d'un enseignement disciplinaire accru... Et c'est encore aux enseignants de s'adapter et de trouver la solution.

Autonomie... et inégalités à la clé

La création des IMP fourre-tout cache elle aussi une **régression des moyens**, les indemnités créées ne permettant pas de couvrir le volume de travail que représentaient les anciennes heures supplémentaires. Leur distribution par les Conseils d'Administration ouvre la porte à un **clientélisme** et à des **disparités** sources de conflits.

Le SNCL FAEN s'indigne de **ces jonglages qui vont semer la confusion** dans un collège déjà mis à mal. Sans apporter de solution aux besoins urgents, **cette réforme ne fera que pénaliser les bons élèves**, et compliquer davantage le quotidien des professeurs.

Vous trouverez sur site sncl.fr le communiqué adressé par le SNCL à la presse.

Lycées : une sectorisation désormais partagée

À la fin du mois dernier, l'Assemblée nationale a adopté un amendement permettant désormais au Conseil Régional de **définir conjointement avec le recteur d'académie les différents secteurs des lycées de son territoire**.

Le partage de cette décision qui ne relevait jusqu'alors que de l'Etat est un signe notable de

l'accroissement du pouvoir décisionnaire des régions en matière d'éducation, ces dernières récupérant aussi au passage la gestion des transports scolaires.

Le recteur gardera néanmoins le dernier mot en cas de désaccord, **et les lycées hors secteurs ne sont pas concernés pour le moment**.



Réforme des régions : les académies de demain

La réforme territoriale continue donc de bouleverser les équilibres en matière d'éducation. Alors que les rapprochements des universités en grands ensembles CO-MUE donnait déjà le ton dès l'année dernière, c'est la question de la fusion des rectorats et de certaines académies qui est maintenant posée.

Même si la carte des treize nouvelles régions repose sur un relatif consensus, elle ne doit pas pour autant faire oublier les **grandes disparités en matière de répartition des enseignants qui vont en découler**, et notamment dans la couverture du 1er et du 2nd degrés, d'une super-région à l'autre. Ainsi, si les rapprochements des régions Bourgogne/Franche-Comté, Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon et Haute et Basse-Normandie paraissent plutôt homogènes en nombre d'enseignants, de très fortes disparités sont à constater dans les

rapprochements Auvergne/Rhône-Alpes (9257 enseignants dans la première, pour 45 626 dans l'autre !) ou Limousin/Aquitaine.

Après fusion, l'Île de France sera toujours le principal bassin de France (avec 2 317 114 enseignants, 1er et 2nd degrés confondus), mais sera désormais talonnée par la super-région Auvergne/Rhône-Alpes (plus d'1 435 000 personnels) et Nord-pas-de-Calais/Picardie (1 200 000 enseignants).

Le SNCL FAEN met en garde contre les conséquences de ces disparités futures et sera particulièrement vigilant face aux préjudices qu'elles pourraient porter à la mobilité des personnels, ainsi qu'aux obligations de remplacement des TZR.

Mutations intra 2015 : c'est parti !

Quinze académies ont d'ores et déjà lancé leurs opérations concernant les mutations intra-académiques pour la rentrée 2015.

Nous avons collecté pour vous l'ensemble des documents officiels parus. Ils sont réunis en un seul document PDF par académie, téléchargeable sur notre site internet.

Pour retrouver les documents qui vous concernent, rendez-vous sur l'accueil de notre site

(www.sncl.fr) et suivez le lien de l'académie qui vous intéresse. S'il n'y figure pas, c'est que votre académie n'a pas encore édité ces informations, le mouvement pouvant être retardé jusqu'en avril, d'un rectorat à l'autre.

Mais avant tout, ne restez pas seul(e) face à cette démarche délicate. Nous sommes là pour vous aider : 01 43 73 21 36, ou contactez directement votre responsable académique.

Mutations inter : barres d'entrée PLP et EPS

Le mouvement inter se conclut cette année avec la parution des barres d'entrées par académies pour nos collègues d'EPS et PLP.

Si vous n'avez pas obtenu la mutation que vous souhaitiez, prenez le temps de consulter attentivement ces barèmes, disponibles sur notre site internet. De nombreuses fluctuations sont à

constater par rapport à ce que les années précédentes pouvaient laisser présager.

Il est aussi important de nous consulter dès à présent pour que nous établissions ensemble votre meilleure stratégie, afin d'optimiser vos chances de mutation lors du mouvement prochain. Pour tout complément d'informations, contactez-nous.